

**De:** Gironde Ufolep <[ufolep33@gmail.com](mailto:ufolep33@gmail.com)>

**Objet: NOUVELLES MESURES - PRATIQUES SPORTIVES ET DECLINAISONS SANITAIRES**

**Date:** 4 décembre 2020 à 22:23:00 UTC+1

Bonjour à tous,

Merci de prendre la plus grande attention à la lecture du tableau de déclinaison des mesures sanitaires dans le sport.

Le ministère des sports vient aujourd'hui de publier une adaptation des règles que nous appliquons depuis une semaine.

Les principales évolutions importantes applicables dès demain :

- Les associations peuvent encadrer pour les MINEURS des activités de plein air dans l'espace public (routes, forêt domaniales, plages, parcs....). Ces activités pourront être mises en place pour des groupes sans limitation du nombre de personnes !!!! Cependant, nous vous invitons à maintenir des groupes de 6 jeunes pour limiter les contacts.

- Les associations peuvent encadrer pour les MAJEURS des activités de plein air dans l'espace public (routes, forêt domaniales, plages, parcs....). Ces activités pourront être mises en place pour des groupes dans la limite de 6 personnes encadrement inclus.

Pour exemple :

- Dès demain les associations de VTT, cycloport... pourront rouler entre adultes dans la limite de 6 personnes par groupe. Idem pour les associations de course à pied, de ski, de surf, de triathlon...

[Journal officiel de la République française - N° 288 du 28 novembre 2020 \(ufolep.org\)](#)

[DecisionsSanitairesTableau 4 12 2020.pdf \(ufolep.org\)](#)

[GOUVERNEMENT \(ufolep.org\)](#)

Vous souhaitant une nouvelle bonne adaptation à ces nouvelles règles et une bonne continuité dans la reprise.

Restant à votre disposition.

Bien cordialement

**Loïc Blanchet**

**Directeur UFOLEP Gironde et antenne Bordeaux Maritime Métropole**

**06 14 30 81 86**

Site Internet <http://www.cd.ufolep.org/gironde>

Suivez nous sur [FACEBOOK](#)